

# TRAIT-D'UNION -Avril 2020 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

COVID-19

Appelez le 0 800 130 000

(numéro gratuit)







Éditorial de Benoit SIMONNIN Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Le Président de la République a annoncé lors de son allocution du lundi 13 avril que la période de confinement à laquelle nous sommes toutes et tous contraints serait prolongée jusqu'au 11 mai... au moins.

Nous tenions dans ce Trait-d'Union spécial à vous donner ou vous rappeler quelques informations importantes pour que toutes et tous nous puissions vivre cette difficile période dans les meilleures conditions.

Il ne s'agira pas de vous rappeler les règles du confinement et les gestes barrières tels qu'ils ont été édictés par le Gouvernement et rappelées dernièrement par le Premier Ministre et le Président de la République. Les médias nationaux et locaux s'en font l'écho tous les jours et je ne peux que vous conseiller de les écouter, les lire ou les regarder le plus régulièrement possible.

Notre département de Loir-et-Cher est, pour l'instant au moins, relativement épargné par la pandémie de Covid-19. Toutefois, au moment où je vous écris, la soixantaine de familles touchée par la perte d'un être cher à cause du coronavirus ne seront pas de mon avis. Cette période doit être pour tous, pour toutes les dionysiennes et tous les dionysiens, un moment, aussi long soit-il, de responsabilité, de solidarité, de fraternité. Un moment où penser à soi et à ses proches ne suffit pas, car respecter les règles de confinement et les gestes barrières lors de nos sorties, c'est aussi et surtout penser aux autres et sauver des vies.

Concernant les services publics dans notre Commune, j'ai pris des décisions visant à assurer un minimum de services tout en protégeant nos agents. Le secrétariat de mairie est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Nous vous donnerons la démarche à

à suivre pour nous contacter dans ce Trait-d'Union. L'école et les services périscolaires sont fermés depuis le lundi 16 mars.

En revanche, notre commune participe à l'effort de solidarité en organisant, avec nos voisins ménarsois et villerbonais, une garderie pour les enfants des personnels soignants et autres professions indispensables à la gestion de la crise.

Nos deux agents techniques aux ateliers travaillent, pour l'instant, en alternance une semaine sur deux.

Je remercie tous nos agents qui font preuve, dans cette période où être au contact d'autrui présente un risque, de dévouement et responsabilité. Grâce à eux, la Commune continue à tourner... même si c'est au ralenti.

Enfin, je vous dirai quelques mots dans ce bulletin sur la situation particulière que nous vivons actuellement au sujet de l'équipe municipale. En effet, à cette date, je ne devrai plus m'exprimer comme Maire de Saint-Denis-sur-Loire. Mais, pourtant, c'est bien en tant que tel que je signe cet éditorial.

Les conseillers municipaux, mes adjoints et moi-même, épaulés par le personnel communal, restons à votre écoute pendant cette période totalement inédite. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous vous souhaitons bon courage. Prenez soin de vous et surtout









#### Dans ce numéro :

Éditorial	1
Communication	2
Élections et conseil municipal	3
Ecole Lorjou - Inscriptions	3
Informations diverses3 8	4







# COMMUNICATION

#### www.saintdenissurloire.fr



Il n'y aura pas de cérémonie commémorative <u>publique</u> le 8 mai en France.



Notre site Internet est toujours un outil d'informations essentiels.

Des pages d'informations spéciales COVID-19 y sont mises à jour régulièrement. Les informations sont classées par type d'utilisateurs : Tous, personnels de santé, acteurs économiques...

Vous y trouverez également des liens utiles vers d'autres sites pour avoir toutes les informations nationales et locales sur l'évolution et la lutte contre le coronavirus.

D'autres informations sur les conséquences liées au COVID-19 sont également disponibles.





C'est simple, rapide, gratuit...
A consommer sans modération!
Téléchargez dès maintenant l'application!

La Municipalité propose aux dionysiens un outil de communication supplémentaire. Complémentaire de votre Trait-d'Union et du site Internet, PanneauPocket permet une communication instantannée d'informations locales sur vos smartphones et tablettes numériques : informations municipales importantes, rappel des manifestations des associations, alertes météo... ou toutes autres informations que nous jugerons important de vous communiquer.

Dans le contexte actuel, certaines informations pourraient ainsi vous être rapidement diffusées. PanneauPocket est l'outil idéal pour cela.







#### Coordonnées de la Mairie

■ 19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire

contact@saintdenissurloire.fr

www.saintdenissurloire.fr

**2** 02 54 78 68 66

# Durant la période de confinement, le secrétariat de mairie est fermé au public

Une secrétaire est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En cas de besoin, vous pouvez appeler le secrétariat de mairie dans ces plages horaires, laisser un message sur le répondeur téléphonique ou communiquer par courriel.

<u>En cas de fermeture du Secrétariat de Mairie, en cas d'urgence uniquement,</u> vous pouvez contacter le Maire ou un de ses Adjoints :

Benoit SIMONNIN	_02 54 78 72 07
Patrick MENON	02 54 74 61 32
Martine CIRET	02 54 46 82 39
Jean-Pierre MOREAU	06 79 92 08 05
Dominique RICHOMME	02 54 46 85 14

Seuls les services d'état civil (déclaration de naissance ou de décès), d'urbanisme (dépôt d'autorisation de travaux ou de permis de construire à déposer dans la boîte à lettre après contact téléphonique ou par courriel) sont actifs actuellement.

Toutes les autres démarches devront faire l'objet d'une demande particulière et seront laissées à l'appréciation du Maire.



#### Informations sur les élections municipales et l'installation des conseils municipal et communautaire

Le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales à Saint-Denis-sur-Loire a livré son verdict : les 15 membres de la liste conduite par Patrick MENON ont été élus le 15 mars 2020. Quelles que soient les décisions qui seront prises par le Gouvernement et le Parlement sur la suite du processus électoral, ce résultat est acquis.

En revanche, la réunion d'installation du nouveau conseil municipal, avec l'élection du Maire, qui devait se tenir le 20 mars a été reportée sine die. Il en est de même pour le 2ème tour des municipales pour les communes qui n'avaient pas élu l'ensemble de leurs conseillers.

Aujourd'hui, l'équipe municipale que vous aviez élue en 2014 est donc toujours aux responsabilités. Bien sûr, nous travaillons en collaboration avec les « futurs nouveaux » élus dans la gestion des affaires courantes et la gestion de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement.

Au niveau communautaire (Agglopolys), la situation est identique. 40 des 43 communes de l'Agglo ont élu leur conseil municipal dès le premier tour, désignant ainsi 81 des 84 membres du futur conseil communautaire. Toutefois, le conseil communautaire d'installation prévu le 8 avril ne s'est pas tenu non plus. Comme au niveau municipal, ce sont donc les élus de 2014 qui continuent à œuvrer à la Communauté d'agglomération de Blois.

Aujourd'hui, aucune des échéances et dispositions annoncées pour la suite du processus (2ème tour, conseils d'installation...) ne sont sûres. Vos élus, d'hier et d'aujourd'hui, sont dans l'attente. Mais rassurez-vous, notre commune continuera, durant cette période de transition, à être administrée et gérée avec sérieux, motivation et responsabilité.



Avant de faire un point sur l'école lié à la crise du COVID-19, nous souhaitions vous annoncer une bonne nouvelle, tellement rare par les temps qui courent : L'Inspection Académique nous l'a confirmé le 16 avril, notre RPI Ménars – Saint-Denis-sur-Loire – Villerbon retrouvera à la rentrée 2020, pour une période d'essai, la 7<sup>ème</sup> classe qui avait été supprimée en 2012.

Comme tous les établissements scolaires, l'école Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire est fermée depuis le 16 mars. Le Président de la République a annoncé le 13 avril une réouverture partielle et progressive des écoles à partir de 11 mai, début d'un possible déconfinement. Cela ne signifie évidemment pas que les écoles de notre RPI réouvriront le 11 mai pour tous les élèves. Nous attendons que des informations plus précises nous parviennent. Nous vous tiendrons informés sur le site Internet de la Commune des nouvelles informations sur ce sujet.

En attendant, avec les municipalités de Ménars et Villerbon et les enseignantes du RPI, nous avons mis en place une garderie pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (personnels de santé ou assimilés, force de l'ordre, pompiers...). N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concernés et que vous rencontrez des difficultés pour la garde de vos enfants.

#### Modalité d'inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée 2020 (fixée au mardi 1<sup>er</sup> septembre)

Pendant le confinement (fermeture de l'école et du secrétariat de mairie), nous avons mis en place des dispositions particulières pour les inscriptions à l'École Lorjou :

Vous devrez prendre contact (téléphone, courriel) avec le secrétariat de mairie. Nous vous ferons parvenir les documents à compléter nécessaires à la préinscription administrative.

Pour davantage de précision, consultez le site : https://www.saintdenissurloire.fr/a515-inscriptions-a-lecole-lorjou-renseignements-en-mairie.html



## **INFORMATIONS DIVERSES**

Pour mettre fin aux éventuels désagréments liés à un goût de chlore, nous vous recommandons de:

- Laisser couler l'eau quelques secondes avant de la consommer.
- Faire séjourner votre eau dans une carafe pendant 1 heure au réfrigérateur, une méthode imparable pour éliminer le goût et l'odeur de chlore

#### A RETENIR:

- L'eau du robinet peut être consommée, en toute confiance, sans modération, inutile de stocker des bouteilles d'eau.
- Nos collaborateurs, partout en France, se mobilisent pour vous garantir au robinet une eau sûre 24h/24, pour adopter le bon geste barrière : se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon.
- Le goût de chlore peut s'éliminer avec quelques gestes simples.
- Le lavage fréquent de la peau peut entraîner un dessèchement, vous pouvez l'apaiser avec une bonne hydratation de la peau.







#### **COLLECTE DES DÉCHETS**

normales : le mardi matin à Saint-Denis-sur-Loire.

• COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES La collecte des ordures ménagères (déchets ménagers) reste assurée par Agglopolys dans les conditions habituelles et

• APPORT DANS LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

Le dépôt dans les PAV (ou conteneurs de tri sélectif) sont interdits durant la période de confinement. En effet, il ne s'agit pas d'un déplacement autorisé dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement.

Pour faire respecter cette interdiction, mais aussi pour éviter les dépôts sauvages au pied des conteneurs, devenus insupportables, nous avons décidé la fermeture par des barrières des deux PAV de Saint-Denis-sur-Loire.

En conséquence, et à titre exceptionnel durant cette période, il est autorisé de jeter les déchets recyclables avec les déchets ménagers.

#### APPORT EN DÉCHETTERIE

Toutes les déchetteries d'Agglopolys sont fermées, y compris bien sûr celle de La Chaussée Saint-Victor.

Il vous est demandé de stocker chez vous tout ce qui doit aller en déchetterie... en attendant des jours meilleurs. De nombreux habitants se retrouvent avec des déchets verts dont ils ne savent pas quoi faire. Pourtant, les recycler au jardin est facile et surtout... très bon pour la biodiversité! Vous trouverez quelques conseils utiles sur notre site Internet dans l'actualité COVID-19: INCIDENCES SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS.



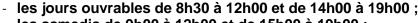


Nous nous permettons de vous rappeler que même durant le confinement :

- Brûler ses déchets verts est toujours strictement interdit
- Faire des dépôts sauvages d'ordures et de déchets, quelque soit l'endroit, est tout aussi interdit.



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles-haies, scies...) ne peuvent être effectués que :



les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.





### **COMMERCES DE PROXIMITÉ**

Vous pouvez vous faire livrer vos courses par un commerçant de tout renseignement, appelez Proximarché de Ménars le samedi, vous pourrez être livré le jeudi suivant à partir de 13h00.

charcutier-traiteur **Dominique** HAAFF,

02.54.70.03.71 41500 MENARS Produits BIO et Régionaux Dépôt pressing





itinérant, est installé tous les vendredis matin entre 10h00 et 12h00 sur le parking de la rue du Château d'eau à VILLENEUVE. Nous recommandons vivement aux clients de M. HAAFF de respecter les gestes

barrières. Si tel n'était pas le cas, nous nous verrions dans l'obligation de ne pas renouveler son autorisation de stationnement, ce qui serait vraiment dommageable pour sa clientèle et pour lui.

# Livraison de repas à domicile **Information COVID-19**

IMPORTANT Le respect des règles de confinement interdit l'accès aux bords de Loire!

En plus des seniors et des personnes en situation de handicap, jusqu'à nouvel ordre, peuvent également bénéficier de ce service :

- les personnes en sortie d'hospitalisation quelque soit leur âge, en situation ou non de handicap,
- les personnes nécessitant un régime alimentaire spécifique,
- les personnes présentant un critère d'isolement et/ou une pathologie relevant des 11 maladies reconnues à risques en cette période (maladie chronique - insuffisance respiratoire, pathologie cardiaque, antécédent d'AVC, cancer, asthme, mucoviscidose...- ou immunodépression - cancer métastasé, VIH ...).

Renseignements et mise en place de ce service : 02 54 57 41 23 ou sur Internet ciasdublaisois.fr.

